

ETUDE DE CAS EN TECHNO DANS UN COLLÈGE DE 19 CLASSES (5 EN 6°, 5 EN 5°, 5 EN 4°, 4 EN 3°)

Pour deux professeurs au collège total de 35h postes, 17,5h x 2 en techno (dt 2h Dp3) + PPRE

Détails : $(0,5h \times 5 \text{ cl } 6^\circ) + (15 \text{ cl } 6^\circ - 5^\circ - 4^\circ \times 1,5h) + (2h \text{ dp3}) + (4 \text{ cl de } 3^\circ \times 2h) = 22,5h + 2 + 8 = 35h$

Avec la réforme du collège, les pertes en techno sont les suivantes :

- en 3 : 2h Dp3 + 0,5h/class ° => perte de 4h00 (pour 5 class)

- en 6° : 0,5h x 5 clas => perte de 2h50

Total perte de 6h50 <http://www.reformeducollege.fr/cours-et-options>

	Horaires discipline techno				Total heures profs
Actuel	6°	5°	4°	3°	35,00h
	1,5h/clas + 0,5h/clas grpe	1,5h/clas	1,5h/clas	2h/clas + 2h Dp3	
2016	6°	3°			
	<u>Les groupes</u> Par classe -0,5h/cl Pour 5 class -2h50	<u>Option Dp3 :</u> -2h00 <u>Heures discipline</u> Par classe -0,5h/cl Pour 4 class -2h00			
	Perte de 2h50	Perte de 4h00			-6,50h
					28,50h

Toutefois, il est possible de combler ce manque par les Epi et/ou l'Ap.

En effet, les heures profs diffèrent des heures élèves. Epi et Ap sont pris sur les heures de discipline, mais elles sont (en partie) en plus pour les heures prof, grâce à la marge prof.

	Prof 1	Prof 2 dernier arrivé	Total heures profs
Actuel	17.5h dt 2h Dp3 (au lieu de 3h prévues dans les textes, l'heure en moins sert à avoir des groupes en 6° en techno et en SVT)	17.5h dt 0,5h/clas (groupes)	35,00h
2016	17,5h - 4h00 Reste = 13h50 ; donc 4h50 sont à transférer sur ce poste pris sur le collègue dernier arrivé. Soit 18h	=> reste 10h50 manque 7h50	28,50h

Donc deux possibilités pour le professeur de techno dernier arrivé :

1° Faire un complément de service dans un autre établissement

2° Utiliser la marge heures profs

- soit pour assurer les heures d'AP en maths et en français en demi-classe.

- soit en réintroduisant des **groupes en 6° pour l'EIST**

Comment ?

Exemple en 6° : 3h d'AP/clas pour combler le manque d'heures du prof de techno

Pour 1 classe 6°	Maths		Français		Svt ou techno	
2016	1h/sem		1h/sem		0.75h/sem	
	Demi-classe prof de maths	Demi-classe prof de techno	Demi- classe	Demi- classe	Demi- class e	Demi- classe
2017	1h		1h		1h	
Pour 1 division 6° de 5 clas	5h		5h		3.75h	
2016	5h		5h		5h	
2107						

- 1h/sem d'AP en maths sur heure de discipline en demi-classe : une moitié prise par le prof de maths l'autre par le prof de techno. Pour une division de 6° à 5 classes cela fait un nombre d'heures en AP à assurer de 5clas x 3h = 15h, par exemple 5h en maths, 5h en français.

- L'AP concerne potentiellement n'importe quelle matière puisque « tous les enseignants peuvent assurer l'accompagnement personnalisé. Il sera alors inscrit dans leur service hebdomadaire. » C'est à chaque établissement de décider de quelles matières il s'agit.

Soit (autre solution pour techno) : mettre des groupes en 6° pour l'EIST

EIST	Heures de disciplines	Groupes heures marges profs/clas	Groupes heures marges profs 5 classes	Total prof/clas	Total prof 5 classes
SVT	1,5h	0.5h	2.50h	2h	10.00h
Technologie	1,5h	0.5h	2.50h	2h	10.00h
Sciences Physiques	1h	0.5h	2.50h	1.5	7.50h
		Reste 1.25			

Et compléter par l'A.P. : reste 1.25 à distribuer comme suit

Pour 1 classe 6°	Maths		Français		Anglais	
2016 : 1 ^{ère} solution	1h/quinzaine		1h/quinzaine		1h/mois ou 1 trimestre	
	Demi-classe prof de maths	Demi-classe prof de techno	Demi- classe	Demi- classe	Demi- classe	Demi- classe
2016 : 2 ^{ème} solution	Français				Maths	
	1h/sem				1h/sem sur 1 trimestre	
	Demi-classe		Demi-classe		Demi- classe	Demi- classe

ETUDE DE CAS EN **LATIN/FRANÇAIS** DANS UN COLLÈGE DE 19 CLASSES (5 EN 6°, 5 EN 5°, 5 EN 4°, 4 EN 3°) POUR COLLÈGUE FRANÇAIS LATIN DERNIER ARRIVÉ

Le latin (sous deux formes):

- EPI : "Langues et Cultures de l'antiquité", prélevé sur les heures de français
- Enseignement de complément sera au maximum de 1h en 5ème, 2h en 4ème et 2h en 3^{ème}, si les heures sont affectées ; ces heures devront en être prises sur la "marge heures professeur"

	Horaires disciplines latin-français				Total heures du prof
Actuel	6°	5°	4°	3°	17,00h+PPRE Dont 8h latin
Latin	0	2	3	3	
Français	5	4	4	4,5	
2016-17 Pertes en latin	0	-2	-3	-3	-8h
Gains et pertes en français	-0.5	+0.5	+0.5	-0.5	0h
Français	4.50	4.50	4.50	4.00	Reste français 9h
« Latin » : enseignement de complément si heures affectées (horaires plafond) pour élèves volontaires	0	1	2	2	Total hr cours latin 5h français+9h = 14h
					Manque 4h
Reste en heures marges profs		1.75/clas	0.75/clas	0.75/clas	Combler le manque en A.P.

Attention : ces deux cas en techno et en latin peuvent compenser leurs pertes disciplinaires en faisant de l'aide personnalisée ou en ponctionnant la marge professeur que l'employeur met à disposition pour maintenir le latin et des groupes en techno, cette deuxième solution **se fera aux dépends de l'aide personnalisée pour les élèves qui se ferait pour une bonne partie en classe entière, (3h en 6°, 1 à 2h en cycle 4).**

EPI LCA langue et culture de l'antiquité

Pour mieux comprendre, prenons l'exemple d'un collège lambda ayant 4 classes de 5e. Dans le Collège Jean Valjean, il a été décidé en conseil pédagogique que l'EPI-LCA serait proposé en classe de 5e.

I'EPI-LCA	5°A		5°B		5°C	5°D	
2016 : 1 ^{ER} Trimestre	4h30 français M. Z		1h l'EPI- LCA Mme X	3.30h français Mme X	4h30 français de Mme W	4h30 français Mme X	
2016 : 2 ^{ème} Trimestre	1h l'EPI- LCA Mme X	3.30h français M. Z	4h30 français Mme X		4h30 français de Mme W	4h30 français Mme X	
2016 : 3 ^{ème} Trimestre	4h30 français M. Z		4h30 français Mme X		1h l'EPI-LCA de Mme W	3.30h français de Mme W	1h l'EPI- LCA Mme X
							3.30h français Mme X

Au 1er trimestre, l'EPI-LCA doit être mené par Mme X, professeur de Lettres classiques qui a la classe de 5eB en Français. De ce fait, les élèves de **5eB** n'auront pas 4h30 de Français ce trimestre mais 3h30, puisqu'il faudra y soustraire l'heure dévolue à l'EPI-LCA.

Lorsqu'au 2e trimestre ce sera au tour des **5eA** de se voir proposer l'EPI-LCA : leur professeur de Français, M. Z, devra céder à son tour 1 heure de Français pour que Mme X puisse mettre en place cet EPI.

Et au 3e trimestre, ce sera au tour de Mme W, professeur de **5eC**, de devoir céder une heure à cet EPI.

Mais comme Mme X dans le même temps proposera l'EPI-LCA à la classe **de 5eD** dont elle est aussi professeur de Français, c'est Mme W. qui devra se charger elle-même de l'EPI-LCA pour ses élèves de 5eC - bien qu'elle ne soit pas professeur de Lettres classiques, mais de Lettres modernes (heureusement, on n'enseigne pas le Latin dans cet EPI, mais seulement de l'étymologie et quelques mythes).

Et nous ne parlons dans notre exemple que d'une heure durant un trimestre en 5e, alors que les élèves actuels suivent toute l'année deux heures hebdomadaires de Latin, et les élèves de 4e et 3e respectivement 3 heures de Latin et/ou 3 heures de Grec en 3e.

Pour en savoir plus : <http://www.reformeducollege.fr/cours-et-options/latin-et-grec>